

Orientations budgétaires 2019

Séance plénière des 17 et 18 octobre 2018

1/ CONTEXTE ECONOMIQUE ET CADRAGE BUDGETAIRE 2019

Le CESER prend acte des orientations budgétaires dans un contexte contraint de baisse des ressources et ne peut que déplorer les incertitudes entretenues par l'État, quant aux incidences de la perte de la compétence régionale en matière d'apprentissage ou bien encore sur l'intention de minoration de la part de TVA affectée aux Régions inscrites dans le projet de Loi de Finances pour 2019.

Le CESER relève que le contrat de gestion avec l'État a notamment pour effet de réduire une large part des dépenses de fonctionnement (- 4 % affichés pour l'exercice 2019). Le CESER s'étonne de l'absence de description de ce contrat dans les orientations budgétaires.

Le CESER sera attentif aux conditions de mise en œuvre de ces baisses des dépenses de fonctionnement dans le projet de Budget primitif.

Il faudra en particulier veiller à ce que cette baisse de la dépense soit accompagnée de mesures d'adaptation budgétaires pour les partenaires concernés et qu'elle ne se fasse pas au détriment de la qualité des services publics rendus par la Région due aux habitants.

Sur la forme du rapport, le CESER regrette :

- l'imprécision voire l'absence de certains chiffres et d'un tableau récapitulatif des ressources régionales à l'instar de ce qui avait été fait l'an passé ;
- le peu de développements et de commentaires qualitatifs sur les orientations politiques et de devoir reporter cette attente sur le prochain projet de Budget Primitif.

Le CESER salue des investissements à 800 M€ mais regrette le manque d'informations sur l'affectation de ces investissements.

Le CESER salue la volonté d'une notation financière indépendante pour démontrer la santé financière de notre Région.

Un contexte institutionnel et financier instable

- **Contrat avec l'Etat**

La lecture des différents éléments sur le contrat apporte un certain nombre d'informations :

Une hausse du taux de réalisation des crédits pourrait augurer une augmentation de la qualité de gestion mais il y a un risque de dépasser les 1,2 % contractualisés avec l'État. En cas de dépassement des dépenses de 21 M€, il y aurait une sanction financière.

Le contrat prévoit de neutraliser certaines dépenses (Programmes Opérationnels, l'augmentation des dépenses des transports routiers, des dépenses relatives aux Plan Investissement des Compétences (PIC) et PACTE, etc).

Au niveau local, pour la Région Nouvelle-Aquitaine les négociations avec l'Etat ont permis d'obtenir notamment l'exclusion des soultes versées au titre de la sécurisation des encours d'emprunts structurés et l'engagement de l'Etat d'examiner conjointement avec la Région les conséquences de la fusion et de l'harmonisation des politiques publiques et de leur déploiement.

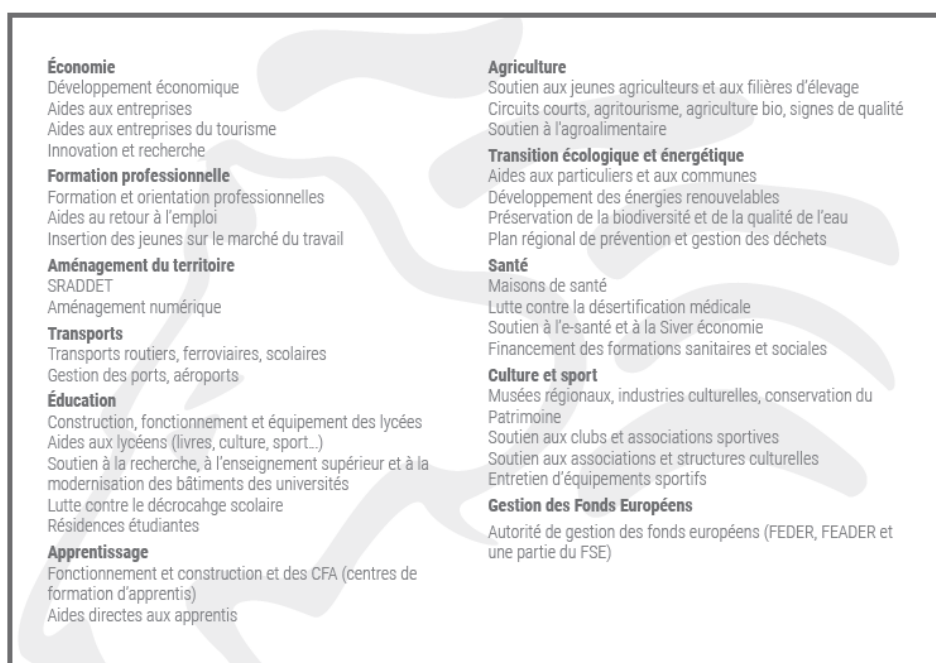
Le contrat prévoit des réunions annuelles avec l'État, a minima une au mois d'avril, afin de faire le point sur l'exécution financière de l'année écoulée. De nouvelles négociations au niveau national porteront sur des demandes supplémentaires de neutralisation de certaines dépenses (ex : coût de gestion des Fonds Européens).

Ce contrat est un élément clef du contexte financier dans lequel s'inscrit la Région. Le CESER s'étonne de l'absence de description de ce contrat dans les orientations budgétaires.

• Des incertitudes sur les compétences régionales

Le périmètre exact des compétences de la Région est fragilisé par les réformes à venir. Alors que la circulaire du 24 juillet 2018 du Premier ministre laisse entendre que la décentralisation des compétences est privilégiée, l'État se repositionne en acteur sur d'autres compétences à travers la mise en place d'agences nationales.

En 2018, les compétences régionales sont synthétisées à travers les six piliers de l'action régionale.



Source : livret des six piliers de l'action régionale, Région Nouvelle-Aquitaine

En 2019, les priorités régionales devraient apparaître plus clairement par piliers.

Le CESER ne peut que déplorer les incertitudes entretenues par l'État, quant aux incidences de la perte de la compétence régionale en matière d'apprentissage ou bien encore sur l'intention de minoration de la part de TVA affectée aux Régions inscrite dans le projet de Loi de Finances pour 2019.

Des incertitudes sur les moyens et les ressources pour mettre en œuvre les politiques attribuées à la Région

Sur le plan financier, alors que le Gouvernement s'est engagé à ne pas baisser les ressources des collectivités locales en contrepartie du plafonnement des dépenses, force est de constater que cet engagement n'est pas respecté. En 2018, le fonds de compensation du développement économique a été supprimé. Ce sont près de 51 M€ de recettes en moins pour la Nouvelle-Aquitaine, non compensés par une fraction de la part TVA.

A fortiori, le projet de loi de finances pour 2019 introduit une minoration de la fraction de TVA dont bénéficient les Régions pouvant atteindre 100 M€ d'ici trois ans.

Sur la forme du rapport, le CESER regrette l'imprécision voire l'absence de certains chiffres et d'un tableau récapitulatif à l'instar de ce qui avait été fait l'an passé.

Le CESER s'interroge sur les risques liés à ces minoration, et la capacité de la Région à les anticiper dans son fonctionnement opérationnel.

Une baisse générale des dépenses de fonctionnement

- Ce budget pour 2019 est le premier établi depuis la signature du contrat financier avec l'État, lequel vient plafonner l'évolution annuelle des dépenses de fonctionnement à 1,2 %. Pour autant ce contrat ne vient pas modifier la stratégie budgétaire engagée dès 2016 par le Conseil régional visant une maîtrise de l'évolution des dépenses de fonctionnement.

La préparation du budget 2019 repose sur une hypothèse de stabilité des crédits d'investissement et une réduction des crédits de fonctionnement de - 4%. Tous les budgets sont concernés, exception faite des dépenses consacrées aux Programme d'Investissement des Compétences, Programmes Opérationnels 2014-2020, Trains d'équilibre du territoire et aux Ressources humaines.

Cette baisse pourra s'appliquer globalement pour chaque pôle ou individuellement par politique.

Le CESER s'inquiète quant aux modalités d'application de la baisse des dépenses de fonctionnement annoncées en 2019 et ses conséquences pour les politiques économiques, sociales et environnementales dans les territoires.

Le CESER sera attentif aux conditions de mise en œuvre de ces baisses des dépenses de fonctionnement dans le projet de Budget primitif.

Il faudra en particulier veiller à ce que cette baisse de la dépense soit accompagnée de mesures d'adaptation budgétaires pour les partenaires concernés et qu'elle ne se fasse pas au détriment de la qualité des services publics rendus par la Région due aux habitants.

A cet effet, le CESER sollicite à nouveau la réalisation d'une feuille de route des évolutions qui sont/seront envisagées rendant lisibles les politiques et dispositifs qui seront impactés et l'agenda de mise en œuvre des réductions des budgets pour la période de 2018 à 2020.

- Cette contrainte budgétaire se traduit par la volonté du Conseil régional de prioriser les actions vers les plus qualitatives avec le plus fort effet multiplicateur.
- Pour y parvenir, la Région s'appuie sur deux dispositifs complémentaires de l'approche budgétaire : un dispositif de pilotage des politiques publiques, permettant de disposer d'indicateurs d'activité, de résultats et d'impacts des politiques menées, et une accélération des évaluations de politiques publiques qui viennent éclairer la pertinence, la performance et l'efficacité des actions de la Région.

Le CESER soutient la poursuite du dispositif de pilotage des politiques publiques (permettant de disposer d'indicateurs d'activité, de résultats et d'impacts des politiques menées), et la volonté d'accélérer les évaluations de politiques.

Dans ce contexte, le CESER relève que le contrat de gestion avec l'État a notamment pour effet de réduire une large part des dépenses de fonctionnement (- 4 % affichés pour l'exercice 2019). A ce titre, il accueille avec intérêt, au-delà du maintien des priorités existantes en annonçant leur amplification, la volonté réaffirmée de sanctuariser certains budgets comme celui de la culture, non sans exprimer quelques inquiétudes du fait de l'augmentation des crédits de fonctionnement affectés aux agences culturelles régionales, qui pourrait avoir pour conséquence une baisse des crédits d'intervention disponibles pour les acteurs culturels sur les territoires.

Des dotations de l'Etat et des ressources de substitution insuffisantes

- Les ressources de la Région énoncées dans les orientations budgétaires 2018 s'élevaient à 2 264,7 Mds€ et ont été synthétisées dans un tableau.

Le CESER demande un tableau synthétisant les recettes par principaux postes comme cela avait été fait l'an passé, avec le détail des différents items.

- La Loi de Finances 2018 a substitué à la dotation globale de fonctionnement (parts forfaitaire et péréquation) une fraction du produit net de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA). **L'article 26 du projet de Loi de Finances 2019 prévoit d'opérer une refaction sur la fraction de TVA versée égale à 1,95 % du FCTVA versé aux collectivités locales. La minoration de la fraction de TVA dont bénéficient les Régions pourra atteindre 100 M€ d'ici 3 ans.**

- Le fonds de compensation pour la TVA (FCTVA) est une dotation destinée à assurer une compensation, à un taux forfaitaire, de la charge de TVA que supportent les collectivités sur leurs dépenses réelles d'investissement, sans possibilité de récupération par la voie fiscale. Il est attendu une recette de 41,9 M€ pour l'exercice 2018. Le montant inscrit en prospective est un montant moyen proposé à hauteur de 33 M€.
- Concernant les autres dotations : la Dotation générale de décentralisation (DGD) est reconduite à hauteur de 36,5 M€, la Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) subit une baisse de 6,7 % et la Dotation régionale d'équipement scolaire (DRES) sera de 47,1 M€. La dotation pour perte de compensations de fiscalité directe locale est également en baisse de 7,8 %, soit une perte d'1 M€.
- **Les ressources fiscales de la Région** devraient quant à elles rapporter 1,30 Md€ dont 457,9 M€ au titre de la Taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE) et 205,6 M€ au niveau de la taxe sur les certificats d'immatriculation avec une progression de +1 % par an. La pré-notification reçue par la Région fait état d'une progression de +4,9 % de la Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) 2019, soit 643,9 M€.
- A ces financements s'ajoutent :
 - les recettes issues de l'Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER), du Fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR), du Fonds de péréquation des ressources pour un montant de 140 M€ (-3,51M€) ;
 - les financements de la formation professionnelle, de l'apprentissage et du plan « 500 000 formations » et ses deux reconductions successives ;
 - la participation des familles de lycéens à la restauration et à l'hébergement est figée en prospective sur le montant du compte administratif 2017, soit 22 M€.

Le CESER remarque que l'augmentation des ressources de la Région provient principalement de la CVAE donc des entreprises.

Pour le CESER, ces baisses de ressources financières de la Région, dans un contexte d'un nouveau plan d'économies demandées aux collectivités territoriales, augmentent l'effet ciseaux¹ et sont incompatibles avec l'exercice responsable des compétences dévolues aux Régions.

A nouveau et sans contester l'intérêt du remplacement de la DGF par une fraction de la TVA, le CESER relève :

- *le passage d'une ressource fixe à une ressource variable ;*
- *le rythme de progression trop lent en raison d'une corrélation de la FCTVA à l'évolution du PIB.*

Le CESER rejoint le Conseil régional dans son analyse dans laquelle il regrette que l'Etat ne lui donne pas les moyens de ne pas avoir une fiscalité plus dynamique.

L'investissement

- La prospective financière présente une cible de 800 M€ d'investissement à compter de 2019.

Le CESER salue le montant de ces investissements mais regrette le manque d'informations sur leur affectation, d'un point de vue territorial et des objectifs. Le CESER sera attentif pour que ces investissements ne soient pas l'objet d'une concentration métropolitaine. Il s'interroge sur la raison de leur stagnation prévue en 2020-2021.

Les perspectives 2019 pour la gestion des engagements pluriannuels et de la dette

- Toutes les Autorisations de programme (AP) et Autorisations d'engagement (AE) qui n'ont pas été affectées au cours de l'exercice sont automatiquement annulées, excepté celles qui couvrent le Programme Opérationnel (PO) 2014-2020 des Fonds Européens et le Contrat de Plan État-Région (CPER) 2015-2020.

¹ Les charges augmentent plus vite que les ressources.

- Conformément aux engagements pris en 2016, un processus d'examen détaillé du stock est engagé. Ce travail de fond a déjà permis de faire baisser le stock d'AP/AE de 290 M€ sur 2017 et de 115 M€ sur 2018, et impactera également les prochains exercices sans remise en cause des engagements pris par la collectivité.

Le CESER réitère et insiste sur sa demande déjà exprimée l'an passé : l'absence d'information sur les dispositifs des Programmes pluriannuels des investissements (PPI) et Programmes pluriannuels de fonctionnement (PPF) ne permet pas d'avoir une vue consolidée des AP/AE, or ce sont des outils essentiels d'anticipation budgétaire avec un usage plus rigoureux des AP/AE. Compte tenu des enjeux de ces dispositifs, il renouvelle sa demande que le Conseil régional en précise les modalités de fonctionnement et de pilotage avec une synthèse des états de programmation.

- Le besoin de financement devrait s'établir à 264,1M€ pour l'exercice 2018. En retenant une mobilisation prévisionnelle de fin d'année, l'encours de dette atteindra 2 150 M€ au 31 décembre 2018. La capacité de désendettement progressera jusqu'à 6,1 années en 2021, restant en deçà du plafond fixé dans sa stratégie budgétaire afin de financer le plan d'investissement de la mandature.

Le CESER souligne l'effort d'investissement dans le respect de la stratégie financière engagée.

- En cohérence avec la stratégie régionale et dans un contexte de rétrécissement des enveloppes institutionnelles, il est essentiel d'initier une stratégie de diversification des leviers de financements. La Région relance donc son processus de notation financière, étape préalable, pour accéder à des sources alternatives de financements.

Le CESER salue la volonté d'une notation financière indépendante pour démontrer la santé financière de notre Région.

2/ ORIENTATIONS REGIONALES

Le CESER s'interroge quant à la difficulté de « faire région » compte tenu du sentiment d'éloignement de certains territoires et souligne l'importance de l'action annoncée en faveur de la territorialisation de l'action et de l'organisation.

Il note positivement la nouvelle convention TER devant être signée en 2019 pour renforcer l'offre de trains du quotidien, favoriser le report modal, lutter contre la congestion automobile et la pollution qu'elle engendre. Le CESER reste néanmoins en attente de la traduction d'une volonté d'« assurer une juste desserte de l'ensemble du territoire ».

Le CESER s'inquiète de l'absence, dans ces orientations budgétaires, de certaines thématiques clefs pour dans la réalisation de la dynamique du grand territoire, à savoir :

- la fracture numérique ;
- l'intermodalité ;
- le SRDEII, qui est un plan d'action avec un système d'évaluation. En ce sens, il serait intéressant d'en voir la transcription dans le cadre du budget.

Le CESER formule un certain nombre de remarques générales, ainsi que des observations et des préconisations plus sectorielles sur les politiques régionales proposées pour 2019.

Le rapport : sa présentation et son contenu

Il s'interroge à propos de son contenu, sur le peu de développements et de commentaires qualitatifs sur les orientations mentionnées et regrette de devoir reporter cette attente sur le prochain projet de Budget Primitif. Le débat d'orientations budgétaires devrait être l'occasion de présenter, au-delà des nécessaires perspectives financières, une vision de la stratégie et des choix politiques régionaux que le prochain budget devra traduire.

SOUTENIR ET AMPLIFIER LA DYNAMIQUE ÉCONOMIQUE ET DE L'EMPLOI

Le CESER note l'engagement du Conseil régional en faveur de la transition écologique et agricole en s'impliquant à juste titre dans le projet « Territoires de Grande Ambition » (viticulture) et via la mise en place du fonds de garantie agricole (30 M€).

Le CESER note l'engagement régional en faveur de la transition écologique et agricole, à travers un soutien à la modernisation des outils, pratiques et bâtiments agricoles. Il préconise que cette modernisation puisse également se réaliser par une meilleure formation des exploitants, dans la perspective d'une agriculture plus respectueuse de l'environnement.

Des signes de résistance économique qui ne doivent pas masquer les difficultés d'une part croissante de la population néo-aquitaine

Le CESER prend acte des éléments d'analyse de la conjoncture régionale figurant en annexe du rapport d'orientations budgétaires. Si l'économie régionale présente des signes de bonne résistance et de performance, les indicateurs retenus méritent quelques nuances. Par exemple, si le nombre de demandeurs d'emploi de catégorie A inscrits à Pôle Emploi a bien diminué en glissement annuel, ce constat n'est pas vérifié si l'on considère l'ensemble des demandeurs d'emploi de catégories A-B-C (511 000 en août 2018, soit + 0,8 % mais + 2,3 % chez les femmes qui représentent près de 55 % de cette population de chômeurs). Parallèlement, plus de 143 000 personnes sont au RSA, ressource dont dépendent 285 000 néo-aquitains.

C'est pourquoi, si le Conseil régional entend aider les demandeurs d'emploi dans le cadre de sa nouvelle stratégie régionale en matière de formation professionnelle, le CESER invite la collectivité à prendre également en compte l'accès à une formation qualifiante de premier niveau pour les personnes radiées de Pôle Emploi et tributaires de minima sociaux, en complément de l'action sociale des Conseils départementaux et en s'appuyant sur les structures d'insertion par l'économie.

Cette mesure serait d'autant plus nécessaire que l'on assiste parallèlement à une poursuite généralisée de la baisse des contrats aidés.

La stratégie régionale de formation professionnelle

Le CESER s'étonne que le document des orientations budgétaires ne mette pas en exergue de façon plus importante la stratégie régionale de formation professionnelle, par la mise en œuvre du service public régional de formation continue, qui a fait l'objet d'une proposition de délibération.

Si le défi de l'emploi semble être la préoccupation première de la Région, le document budgétaire aurait dû expliciter de façon plus précise les différents axes de cette politique de formation (accès à l'emploi et à l'orientation, socle de compétences, qualification, compétences pour l'emploi...).

Qui plus est, il n'est pas indiqué toute l'incidence du PACTE régional d'investissement dans les compétences avec un financement potentiel de 502 M€ pour la période 2019-2022, qui viendrait en financement complémentaire aux fonds régionaux pour la formation, ainsi que la procédure de négociation et de contractualisation pour obtenir de tels financements.

La formation qui relève d'un axe majeur d'intervention aurait mérité un développement plus important afin de mieux cerner les orientations de la stratégie régionale, en matière de formation pour les demandeurs d'emploi, et aussi des salariés, dans le cadre, notamment, de l'accompagnement des plans de formation en entreprise.

On peut s'étonner également, par rapport à la présentation des orientations budgétaires de l'année dernière, du manque de mise en avant de certaines filières économiques. Le document met en exergue la création d'une direction de l'orientation, cependant, le CESER cerne assez difficilement le périmètre d'intervention de cette nouvelle organisation, notamment, dans un environnement de perte de compétence en matière d'apprentissage.

AMENAGER ET ENCOURAGER LES DYNAMIQUES DU GRAND TERRITOIRE

Le CESER s'interroge quant à la difficulté de « faire région » compte tenu du sentiment d'éloignement de certains territoires et souligne l'importance de l'action annoncée en faveur de la territorialisation de l'action et de l'organisation.

Le CESER s'inquiète de l'absence, dans ces orientations budgétaires, de certaines thématiques clefs pour dans la réalisation de la dynamique du grand territoire, à savoir :

- la fracture numérique
- l'intermodalité (développé dans le chapitre suivant)
- le SRDII, qui est un plan d'action avec un système d'évaluation. En ce sens, il serait intéressant d'en voir la transcription dans le cadre du budget.

Le CESER regrette l'absence de lignes directrices relatives aux grands projets dans ce rapport.

Le CESER souligne qu'un certain nombre de thèmes liés au grand territoire doivent être abordés par le Conseil régional pour qu'un plan soit établi. N'apparaissant pas dans les orientations budgétaires, le CESER sera attentif sur le fait que ces thèmes soient intégrés dans le Budget Primitif.

Le CESER regrette que le budget se cantonne au strict territoire régional, sans s'adapter aux politiques inter-régionales (comme le transport par exemple).

La volonté d'agir face à une situation environnementale, écologique et climatique inquiétante

Le CESER soutient la notion d'« impératif » relatif à l'action à mener face à une situation environnementale, écologique et climatique inquiétante - telle que mise en exergue dans le dernier rapport du GIEC - et à ses conséquences notamment sur l'agriculture et la biodiversité.

Le Conseil régional le montre par une montée en puissance des délibérations orientées vers la protection de l'environnement et la transition énergétique (constat il est vrai tempéré par les montants financiers qui ne suivent pas encore dans la même proportion cette évolution positive).

Cette volonté affichée de « changement de modèle », en plaçant de façon volontariste la dimension environnementale au sein des politiques du Conseil régional, va au-delà d'un simple constat quant à la cohérence de priorités en s'engageant plus fortement dans un modèle de soutien basé sur l'éco-socio-conditionnalité.

De façon générale, la nécessité d'une cohérence globale entre les priorités définies et la volonté affichée d'agir plus fortement en lien avec la situation environnementale, écologique et climatique.

L'action en faveur de la transition énergétique et écologique

Le CESER sera plus spécifiquement attentif en 2019, à la mise en œuvre de la stratégie sur l'eau qui doit être précisée (notamment pour l'agriculture en précisant les objectifs d'irrigation), à l'adoption du plan régional de prévention et de gestion des déchets et la mise en place d'un observatoire à l'échelle de la région, à l'amplification annoncée de l'engagement de la Région en faveur de la transition énergétique et à la mise en œuvre du SRADDET.

Le CESER soutient la stratégie régionale pour la rénovation énergétique du logement et développe ses observations à ce sujet dans un avis spécifique.

Il note positivement la nouvelle convention TER devant être signée en 2019 pour renforcer l'offre de trains du quotidien, favoriser le report modal, lutter contre la congestion automobile et la pollution qu'elle engendre. Le CESER reste néanmoins en attente de la traduction d'une volonté d'« assurer une juste desserte de l'ensemble du territoire ». Il s'agit en effet de répondre aux besoins de tous les usagers, notamment ceux situés aux pourtours du territoire régional. Cette « juste desserte » serait effective dès lors qu'il deviendrait possible pour chacun d'accéder à une journée de travail en n'importe quel point du territoire régional.

Par ailleurs, la billettique, facilitant dans une large mesure l'organisation d'un déplacement, n'exclut pas la vigilance pour les usagers les plus éloignés du maniement des nouvelles technologies.



Tarifs 2019 de la Taxe Intérieure de Consommation sur les Produits Énergétiques (TICPE « Grenelle »)

Séance plénière des 17 et 18 octobre 2018

La Taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE) est un des deux leviers fiscaux (en plus de la taxe sur les cartes grises) dans lesquels la collectivité régionale a encore une relative capacité de décision au-delà de la part « Droit à compensation ».

Le Conseil régional propose de son côté, comme le lui permet la Loi depuis 2011, de reconduire la majoration du tarif dite « Grenelle » de la TICPE applicable aux carburants vendus aux consommateurs finaux sur le territoire à hauteur de 0,73 € par hectolitre pour l'essence sans plomb et 1,35 € par hectolitre pour le gazole.

Etant donné que les sommes perçues doivent être affectées à des projets structurants tels que définis dans le cadre de la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement, le CESER demande que ces sommes soient prioritairement réservées au financement des projets d'infrastructures de transports collectif, ferroviaire ou à mobilité douce.



Dotation globale de fonctionnement aux Etablissements Publics Locaux d'Enseignement pour l'exercice 2019

Séance plénière des 17 et 18 octobre 2018

L'année 2018 a été marquée par une première étape dans l'harmonisation des critères d'attribution de la DGF, travail effectué en lien étroit avec les représentants des lycées. Les modalités de calcul de la DGF 2019 s'appuient sur une analyse complémentaire du volume des fonds de roulement disponibles en établissements.

Ainsi les établissements présentant une fragilité peuvent voir leur DGF 2019 augmenter de 5 % maximum par rapport à la DGF 2018 et ne peuvent pas la voir diminuer. Au contraire, les établissements qui ne présentent pas de fragilité objective ne peuvent voir leur DGF augmenter. Ils peuvent se voir appliquer selon leur niveau de fonds de roulement une baisse de 5 % maximum.



Proposition de la commission A « Finances régionales »

Présidente : Tiphaine BICHOT ; Rapporteuse : Michelle HEIMROTH

Avec les contributions des commissions :

- 1 - « Education, Formation et Emploi »

Président : Oliver CHABOT ; Rapporteuse : Sylvie MACHETEAU ;

- 2 - « Développement des territoires et Mobilité »

Présidente : Camille de AMORIN BONNEAU ; Rapporteuse : Rima CAMBRAY

- 3 - « Environnement »

Présidente : Christine JEAN ; Rapporteur : Bernard GOUPY ;

- 4 - « Economie »

Président : Daniel BRAUD ; Secrétaire : Anne COUVEZ ;

- 5 - « Vie sociale, Culture et citoyenneté »

Président : Alain BARREAU ; Rapporteur délégué : Ahmed SERRAJ ;

- C « Coopérations interrégionales, transfrontalières et internationales – Europe »

Présidente : Annick ALLARD ; Rapporteuse : Brigitte LAVIGNE.



Vote sur l'avis du CESER

« Orientations Budgétaires – Rapport de présentation – Exercice 2019

Tarifs 2019 de la Taxe Intérieure de Consommation sur les Produits Energétiques (TICPE « Grenelle »)

Dotation globale de fonctionnement aux Etablissements Publics Locaux d'Enseignement pour l'exercice 2019 »

162 votants
127 pour
35 abstentions

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Dominique CHEVILLON
Président du CESER de Nouvelle-Aquitaine